BEST OF WEBINAIRES

FICHE DE SYNTHÈSE #7

JUILLET-AOUT 2025

Les couveuses d'entreprises

Tester, développer, entreprendre… sans se précipiter.

Créer son entreprise, c'est excitant, mais aussi risqué. Beaucoup se lancent trop vite, sans avoir validé leur modèle économique, sans cadre juridique adapté, ou sans accompagnement solide. Résultat ? Des erreurs coûteuses, de la solitude, et parfois un abandon prématuré.

Le webinaire "Les couveuses d'entreprises", animé par Fabienne Richaud, est une invitation à découvrir une autre voie qui est celle du **test encadré, sécurisé et accompagné**, grâce à un outil encore méconnu mais redoutablement efficace : **la couveuse d'entreprise**.

Fabienne Richaud est conseillère en accompagnement entrepreneurial et formatrice au sein de la couveuse Nuna, en Nouvelle-Aquitaine. Spécialiste du parcours des porteurs de projet, elle conjugue bienveillance, expertise terrain et pédagogie pour aider chacun à prendre confiance et à structurer son activité avant la création officielle.

Objectif de cette fiche

Comprendre les avantages du contrat CAPE, **découvrir** le fonctionnement des couveuses et **explorer** comment ce dispositif peut vous permettre de vous lancer pas à pas, sereinement et efficacement.

💬 *« Vous avez un projet ? La couveuse vous permet de le tester en conditions réelles, sans l'immatriculer tout de suite. »* – Fabienne Richaud

(re)Voir le replay du webinaire :
https://www.youtube.com/watch?v=AxM5s12yrus

01

1. QU'EST-CE QU'UNE COUVEUSE D'ENTREPRISE ?

« Pas besoin de s'immatriculer pour tester. Le CAPE est un vrai tremplin, pas un raccourci. »

Une couveuse permet à tout porteur de projet de **tester son activité en grandeur nature,** sans créer juridiquement l'entreprise.

Concrètement :

- Vous facturez avec le numéro SIRET de la couveuse ;
- Vous êtes juridiquement couvert (assurance, comptabilité...) ;
- Vous continuez à percevoir vos droits sociaux (ARE, RSA, etc.) ;
- Vous êtes accompagné tout au long du parcours.

Cela repose sur un contrat spécifique : le **CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise).**

💡**Conseil**
Si vous hésitez à vous lancer, si vous voulez sécuriser votre transition professionnelle ou valider votre offre : pensez couveuse.

02

2. UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET ET PERSONNALISÉ

« Vous n'êtes plus seul. La couveuse vous structure et vous forme à devenir entrepreneur. »

Entrer en couveuse, ce n'est pas juste bénéficier d'un SIRET. C'est surtout **être accompagné par un référent** tout au long de votre parcours.

Le programme comprend :

- Des **rendez-vous individuels** réguliers (1 à 2 fois par mois) ;
- Un **suivi administratif, fiscal et comptable** (déclarations, bilans, etc.) ;
- Des **formations collectives** (communication, stratégie, gestion...) ;
- La **mise en réseau** avec d'autres entrepreneurs.

Certaines couveuses proposent même **une certification professionnelle Bac+3 "Entrepreneur de la TPE"**.

💡**Conseil**
Utilisez les outils fournis (logiciel de facturation pédagogique, aide à la prospection, ateliers thématiques) pour professionnaliser votre démarche dès le départ.

03

3. POURQUOI PASSER PAR UNE COUVEUSE AVANT DE CRÉER ?

« La couveuse, c'est un sas entre l'idée et la création. On y affine tout : son offre, sa stratégie, sa posture. »

Parce qu'elle vous permet de :

- **Tester votre modèle économique** dans la réalité ;
- **Gagner du temps** sur l'administratif (tout est pris en charge) ;
- **Construire une clientèle** et générer du chiffre d'affaires ;
- **Valider vos choix** avant de vous immatriculer (statut, régime, organisation).

💡**Conseil**
Si vous êtes au stade de l'expérimentation, mieux vaut intégrer une couveuse que créer trop tôt et regretter.

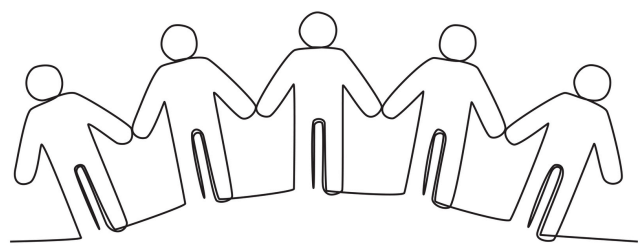

04

4. COMMENT Y ENTRER ?

Processus d'intégration en 5 étapes

Le parcours d'entrée est progressif, clair et bien structuré :

1. **Réunion d'information** pour comprendre le fonctionnement ;
2. **Entretien individuel** avec un conseiller ;
3. **Dossier de candidature** à compléter ;
4. **Comité de sélection** (retour sous 1 à 2 semaines) ;
5. **Signature du CAPE** si avis favorable.

Chaque projet est étudié selon sa maturité, son réalisme et son potentiel de développement.

💡**Conseil**
Soyez clair sur vos objectifs, vos attentes, votre besoin d'accompagnement et votre engagement. C'est un partenariat, pas un guichet.

05

5. COMBIEN ÇA COÛTE ? QUELLE RENTABILITÉ POUR LE PORTEUR DE PROJET ?

« C'est un investissement… mais vous gagnez du temps, de la sécurité, et des clients. »

Le coût varie selon les couveuses, mais reste abordable et proportionné. Deux modèles existent :

- **Forfait mensuel** (souvent progressif selon l'avancement) ;
- **Prélèvement sur le chiffre d'affaires réalisé** (3 à 10 % en général).

Ce tarif inclut :
- L'accompagnement individuel,
- Le service de comptabilité,
- Les ateliers de formation,
- L'hébergement juridique et l'assurance.

💡**Conseil**
Renseignez-vous sur le mode de tarification de la couveuse locale. **Certaines sont co-financées par les pouvoirs publics**.

À RETENIR

La couveuse, un tremplin vers une création maîtrisée.

La couveuse d'entreprise est un outil intelligent, humain et structurant pour toute personne qui veut tester, affiner, et professionnaliser son projet avant immatriculation. Elle combine sécurité juridique, accompagnement entrepreneurial, et expérience de terrain.

"Tester avant de créer, c'est se donner les moyens de réussir durablement."

<u>Retenez ceci !</u>
Ne vous lancez pas seul. Faites-vous accompagner, testez votre projet dans de vraies conditions… et **créez au bon moment**.

SECOND SOUFFLE C'EST...

UN ACCOMPAGNEMENT

- **Tous les entrepreneurs TPE/PME** en difficulté **en activité***
- Totalement **gratuitement**
- **Sans condition**
- **Sans limite de temps**

**Pour les entrepreneurs ayant cessé leur activité ou en cours de liquidation judiciaire, nous passons la main à notre partenaire*

rebonds

UNE METHODE

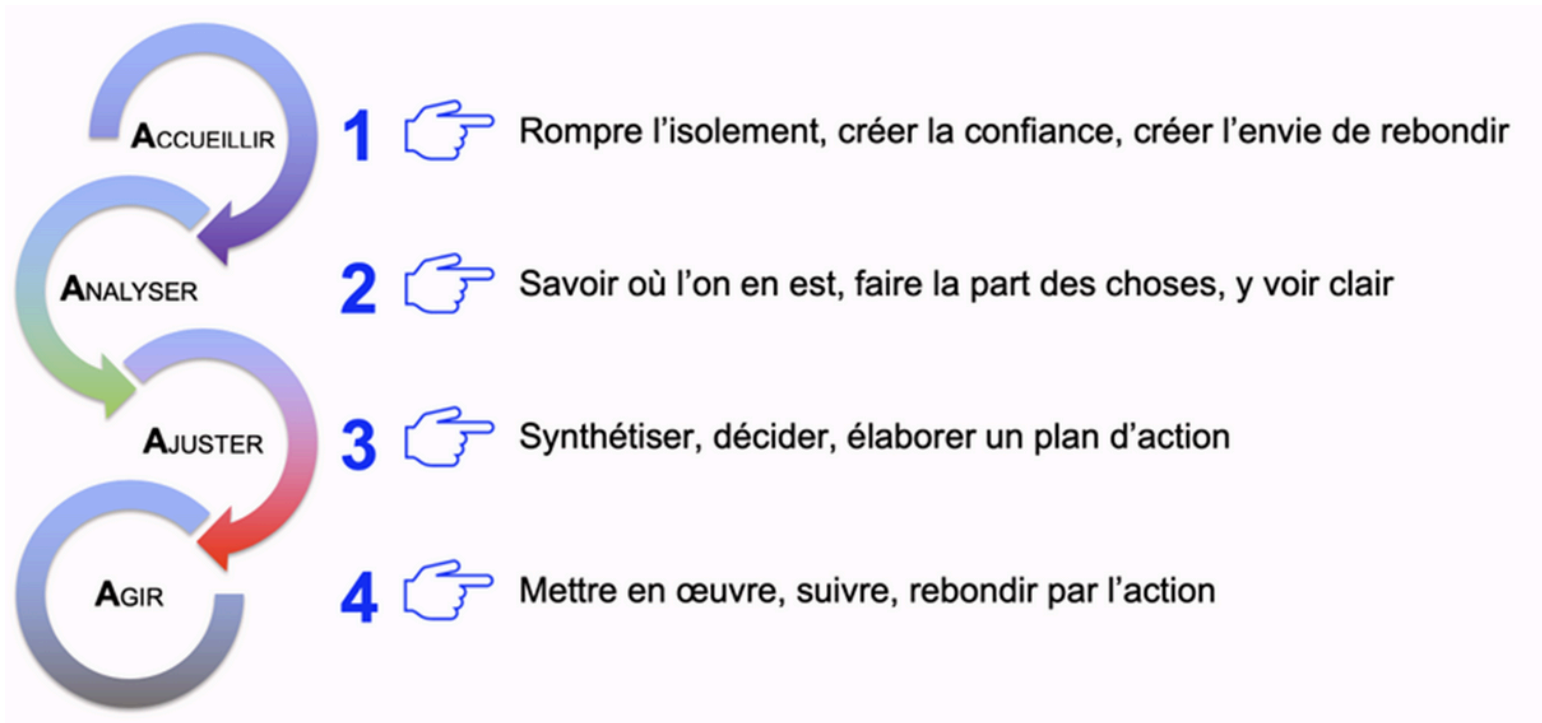

UN POINT DE CONTACT

Site web www.secondsouffle.org dès la Home Page

second SOUFFLE